

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 060 456 23 T0018

Déposé le : 20/10/2023

Sur un terrain sis à : 154 rue Pennelier

456 H 678

Pour : remplacement menuiseries et modification portail

DESTINATAIRE

Madame Diépois Aline

11 rue Hurtebise

60200 COMPIEGNE

Affaire suivie par Emeline JACQUET

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Madame Diépois Aline enregistrée sous le numéro DP 060 456 23 T0018 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 20/11/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A LA NEUVILLE ROY, le 28/11/2023
Le Maire, Thierry MICHEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA NEUVILLE ROY' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the bottom, and '(OISE)' in the center. In the middle of the stamp is a small emblem depicting a building and a tree.

Nota Bene : Le projet devra respecter intégralement les prescriptions émises par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis du 07/11/2023 et annexé au présent certificat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriale le

Affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la demande le



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**
unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'oise

Dossier suivi par : ALEXANDRE Franck
Objet : Dossier papier AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 060456 23 T0018 U6001
Adresse du projet : 154 Rue Fernand Pennelier 60190
NEUVILLE ROY
Déposé en mairie le : 20/10/2023
Reçu au service le : 27/10/2023
Nature des travaux: Changement de menuiseries

Demandeur :
Madame DIEPOIS ALINE
11 RUE HEURTEBISE

60200 COMPIEGNE
France

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)
Les petits bois seront extérieurs.

Fait à Compiègne



Signé électroniquement
par Jean FOISIL
Le 07/11/2023 à 18:33

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Jean FOISIL**

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des affaires